

***Commission de Suivi de Site (CSS)
Sociétés CREALIS – INTERRA LOG - SDSP***

**Réunion du 2 avril 2024
Hôtel de Ville de Saint-Priest**

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Ordre du jour
- Annexe 2 : Liste des participants (confidentielle, consultable par demande écrite à la Préfète)
- Annexe 3 : Présentation de la DREAL
- Annexe 4 : Présentation de la Métropole
- Annexe 5 : Présentation de SDSP
- Annexe 6 : Présentation de CREALIS
- Annexe 7 : Présentation de INTERRA LOG
- Annexe 8 : Présentation du SDMIS

1. OUVERTURE PAR M. LE SOUS-PRÉFET

Monsieur le Sous-préfet ouvre la séance à 9h30 et remercie les personnes présentes. Il souligne que c'est une bonne chose d'enfin pouvoir tenir à nouveau cette CSS, puis annonce l'ordre du jour.

Un tour de table des présents est réalisé.

- (voir annexe 1)

Le chef de la cellule Risques Technologiques de la DREAL prend la parole et propose une revue de l'arrêté préfectoral de la CSS où aucune modification n'a été jugée nécessaire, puis lance une présentation générale sur les ICPE du département du Rhône.

- (voir annexe 3)

2. BILAN D'ACTIVITÉ DES SITES

■ Présentation de SDSP :

- (voir annexe 5)

Pas de questions particulières suite à cette présentation.

■ Présentation de CREALIS :

- (voir annexe 6)

Pas de questions particulières suite à cette présentation.

■ Présentation de la Métropole du Grand-Lyon - Sécuréno'v :

Pour des raisons d'agenda, la Métropole a demandé à intervenir entre les présentations des sites afin de pouvoir faire un point sur la mise en œuvre des PPRT, volet habitat.

➤ (voir annexe 4)

Question d'un représentant de l'association APACHE : *Concernant Sécuréno'v, pourquoi certains habitants concernés n'en profitent pas ? Il y a un reste à charge ?*

Réponse de la Métropole : *Non tout est entièrement financé. La Métropole confirme qu'elle a des difficultés à mobiliser certains riverains.*

Question de CREALIS : *Comme nous communiquons avec les habitants les plus proches de notre site, pouvez-vous nous donner les noms des propriétaires qui n'ont pas encore effectué les travaux avec Sécuréno'v ? Nous pourrions ainsi essayer de leur en parler.*

Réponse de la Métropole : *Cette information leur sera donnée après la CSS et la mairie propose de les accompagner pour contacter les 2 maisons restantes.*

Question d'un représentant de l'association APACHE : *Nous constatons que les risques des installations des entreprises sont pris en compte, mais quid des camions.*

Réponse de la Métropole : *Concernant ce sujet précis, ici nous parlons du Plan de Prévention des Risques Technologiques dont on applique le règlement.*

Les camions, hors du périmètre de l'établissement SEVESO, ne sont pas pris en compte dans le PPRT car relevant de la réglementation transport matière dangereuse (TMD), toutefois les camions eux-mêmes doivent répondre à des normes et exigences inhérentes au TMD et au Code de la Route.

■ Présentation INTERRA LOG :

➤ (voir annexe 7)

Question de la Mairie de Chaponnay : *Je voudrais aborder le sujet de l'aérodrome de Corbas, dont les avions s'échouent sur les communes environnantes (il y a même eu un mort). Si ça devait tomber sur INTERRA LOG, est-ce que c'est une éventualité qui a été prévue ? C'est une question générale en fait, pas seulement INTERRA LOG, mais puisque cet aérodrome ne respecte pas ses trajectoires...*

Réponse de INTERRA LOG : *Il n'y aura pas d'explosions, peut-être un départ de feu et des dommages. L'eau sur le site permettra d'éteindre le feu. Mais l'étude de danger ne retient pas ce risque car suffisamment éloigné dans le respect des couloirs de navigation. Nous ne sommes pas du tout dans leur axe de décollage et d'atterrissage.*

Réponse de la DREAL : *Les agressions externes sont prises en compte dans les EDD (Études de Danger). Cependant, si des pilotes ne respectent pas leurs trajectoires, cela ne relève pas de la DREAL mais de la DGAC.*

Réponse du Sous-Préfet : *Vos inquiétudes sont légitimes, mais les différents services de l'État ont des domaines d'attribution spécifiques et dans le cas présent je vous invite à vous rapprocher de la DGAC.*

Question d'un représentant de l'association APACHE : *Vous parlez d'action ammonitrate, quel tonnage de nitrate avez-vous ?*

Réponse de INTERRA LOG : *Nous n'avons pas de nitrates ou en dessous du seuil de déclaration (500 tonnes). Et l'ammonitrate n'est à risque que s'il chauffe.*

Réponse de la DREAL : *L'objectif de l'action ammonitrate c'est de s'assurer que le stockage est fait correctement (par ex éloigner de source de chaleur ou de matériaux combustibles) et donc c'est surtout les petits détaillants qui seront concernés par ce genre de problématique car souvent ils ont peu de place et peuvent être amenés à stocker ces produits à côté d'autres non compatibles.*

Question d'un représentant de l'association APACHE : *Combien de poids lourds par jour ? Y a-t-il une augmentation prévue avec votre projet d'extension du site ?*

Réponse d'INTERRA LOG : *Oui, avec le projet d'extension, il devrait y avoir une augmentation d'environ 15 % (soit +5 camions/j selon de dossier ICPE d'extension.*

3. BILAN PAR LA DREAL

➤ (voir annexe 3)

■ SDSP :

Question d'un représentant de l'association APACHE : *Pouvez-vous donner des précisions sur l'extension du site et l'hydrogène ?*

Réponse de SDSP : *Il n'y a pas de stockage hydrogène sur le site. Ce projet existe, car de nouveaux produits arrivent sur le marché pour remplacer les carburants conventionnels. Nous avons besoin de capacités pour stocker notamment les biosourcés et carburants aviation. Cette extension permettra d'alimenter l'aéroport de Saint-Exupéry.*

Question d'un représentant de l'association APACHE : *Donc un maximum de camion en plus entre vous et Saint-Exupéry ?*

Réponse de SDSP : *Aujourd'hui on vise un flux d'une dizaine de camions par jour pour alimenter l'aéroport. L'objectif est d'assurer le dernier maillon de la chaîne logistique et de ne transporter par camions que sur les 30 derniers kilomètres. Le transport principal venant du sud jusqu'au dépôt pourrait se faire par pipeline ou par fer.*

Réponse de la DREAL : *Il n'y a pas plusieurs pipelines, c'est un pipeline unique qui transporte depuis le sud de la France pour l'heure que des hydrocarbures conventionnels.*

■ CREALIS :

Question d'un représentant de l'association APACHE : *Pour parler empiement des dangers et périmètre, le fret voyageurs va-t-il passer sur le périmètre du site CREALIS ?*

Réponse de la DREAL : *Aujourd'hui ce projet dit «Étoile Ferroviaire Lyonnaise (EFL) » est à l'étude et nécessite une attention particulière notamment à cause de la proximité du site. Des études sont donc menées par des experts pour savoir si les futurs voyageurs peuvent être protégés par l'installation de structures notamment en béton armé et si cela est soutenable financièrement.*

Question d'un représentant de l'association APACHE : *À propos de votre citerne sous talus, y a-t-il un projet, est-ce que ça va se faire ?*

Réponse de CREALIS : *Plusieurs capacités sont déjà sous talus supprimant ainsi le risque de BLEVE ; Ces réservoirs font l'objet de contrôles périodiques conformément à la réglementation équipements sous pression.*

■ INTERRA LOG :

La DREAL précise que tous les rapports d'inspection sont disponibles sur le site Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1>

Question d'un représentant de l'association APACHE : *les présentations que nous avons vu aujourd'hui seront-elles disponibles ?*

Réponse de la DREAL : *Oui, un lien vous sera fourni avec le compte-rendu. Un site internet regroupe les CSS de la région AuRA : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/rhone-69-r4288.html>*

4. INFORMATIONS DES AUTRES SERVICES PUBLICS

■ Présentation de SDMIS

➤ *(voir annexe 8)*

Les exercices ORSEC sont l'occasion de tester l'organisation en cas de crise ainsi que le dispositif FR-Alert.

■ Présentation DDT

Il y a 2 PPRT en vigueur pour les sociétés qui nous concernent aujourd'hui. En outre, ils disposent tous les deux d'une SUP (Servitude d'Utilité Publique) du fait de l'évolution des distances phénomènes dangereux eu égard au zonage du PPRT. Si les projets d'extension sont menés à terme, il convient que les collectivités soient vigilantes sur l'instruction des autorisations d'urbanisme dans ces zones, les collectivités devront instruire sur la base du PPRT mais aussi de la SUP.

La DDT et la DREAL sont disponibles pour accompagner les collectivités et les porteurs de projets en cas de doute sur l'interprétation des règles d'un PPRT ou d'une SUP.

5. QUESTIONS DIVERSES

Question d'un représentant de l'association APACHE : *Pour SDSP et son projet d'extension : en lisant le rapport du commissaire enquêteur, on s'aperçoit que les rejets en COV vont augmenter de 55 à 80 %. On est dans une zone Atmo rouge et la pollution va encore augmenter et je me demande pourquoi ça ne semble pas inquiéter plus que ça le commissaire enquêteur.*

Réponse de la DREAL : *Dans le cadre de cette extension, les nouveaux bacs seront aux meilleures technologies disponibles afin de réduire les émissions.*

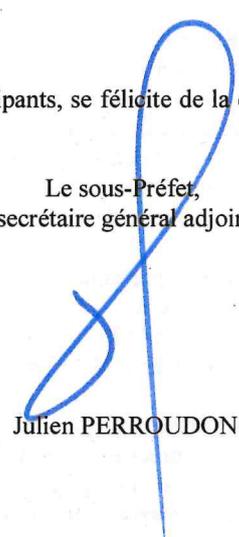
Réponse de SDSP : *Pour l'évaluation des émissions, les études prévoient des cas extrêmes qui ne sont pas supposés se produire dans la pratique courante. Nous devons présenter notre dossier avec l'hypothèse que tous les bacs contiendront des produits légers. Or ce ne sera pas le cas, mais c'est pour ça que l'on obtient ces chiffres mais dans la réalité ce sera en dessous. Et l'objectif reste d'œuvrer à la transition énergétique en augmentant les biosourcés.*

Question d'un représentant de l'association APACHE : *Actuellement, l'A46 est saturée de poids lourds, et quand c'est saturé, ça passe par les communes. On rajoute des industries, ce qui est certes bien d'un point de vue économique mais les communes sont asphyxiées. Qu'est-ce qui est pensé pour cet engorgement ? Ce n'est pas possible de continuer comme ça.*

Réponse du Sous-Préfet : *Les projets conséquents font l'objet d'études d'impacts dans lesquels les flux routiers sont étudiés systématiquement.*

Monsieur le Sous-Préfet remercie la Mairie de St Priest et l'ensemble des participants, se félicite de la qualité des échanges et clôture la séance.

Le sous-Préfet,
secrétaire général adjoint



Julien PERROUDON